



Chardonne, le 20 octobre 2025

Municipalité de Chardonne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Levau, vignoble en terrasse
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

**Préavis n° 15/2025-2026 relatif
à une demande de crédit de
réalisation de CHF 1'307'000.00 pour
les travaux de réfection et
d'élargissement du chemin des
Sorbiers, entre le chemin des Roches
et le pont sur le funiculaire**

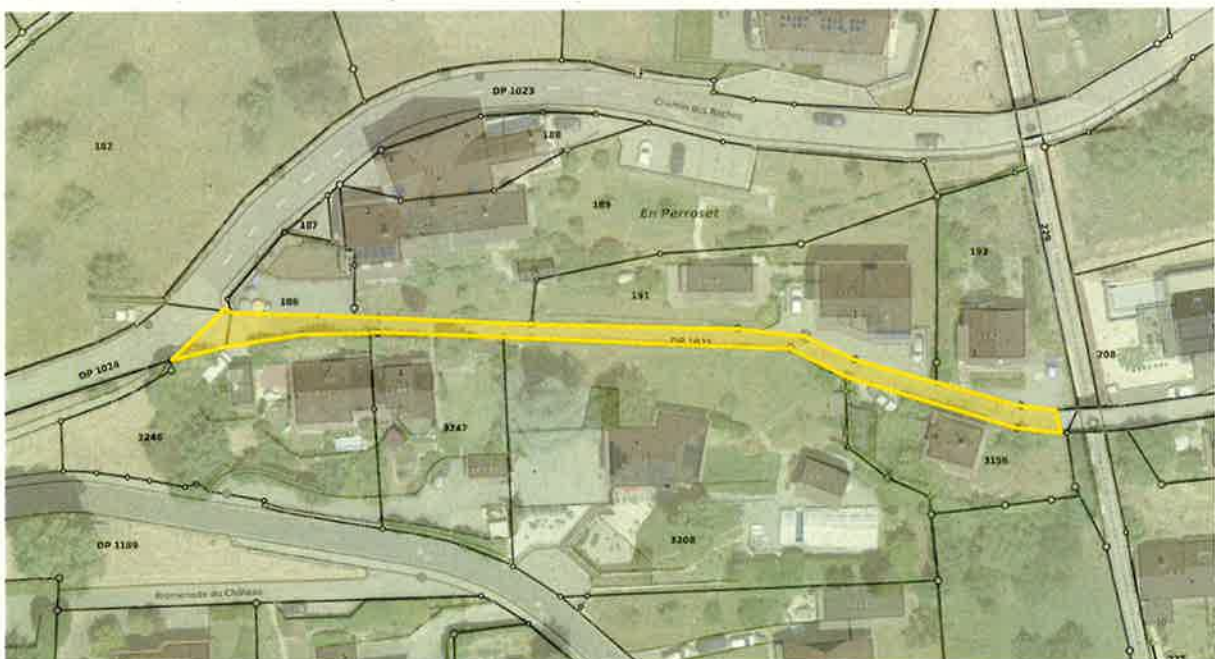
Au Conseil communal de Chardonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande **de crédit de réalisation** pour les travaux de réfection et d'élargissement du chemin des Sorbiers, entre le chemin des Roches et le pont sur le funiculaire.

SITUATION GENERALE



DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet est la reprise du dossier mis en attente en 2017 pour des questions de priorisation de dossiers et de financement.

Suite aux relances des propriétaires touchés par le projet de l'époque, riverains de ce tronçon de chemin, et à la finalisation du projet privé juste après le pont du funiculaire, une opportunité s'offre à la commune de réaliser ces travaux de réfection et d'élargissement de ce tronçon avec une possibilité de garantir l'accès en tout temps aux habitants de ce chemin en impasse.

En effet, un nouveau projet privé de construction, avec démolition du bâtiment existant, nous permettrait de créer un accès provisoire pour les habitants pendant la durée de nos travaux.

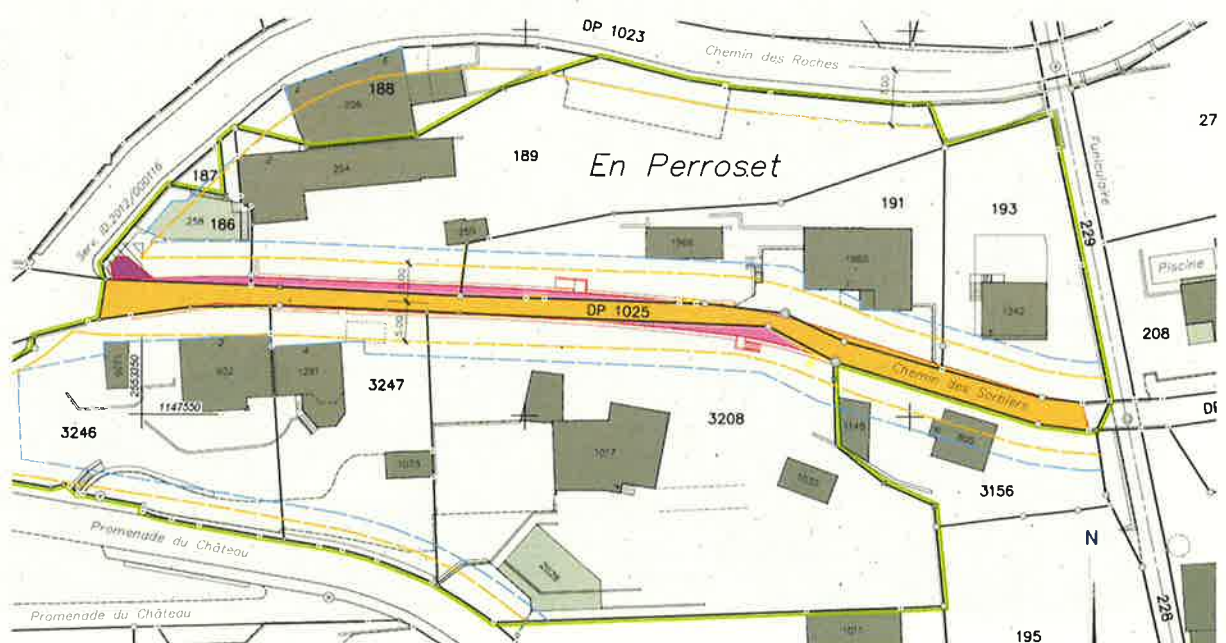
Les travaux communaux consistent à la réfection et l'élargissement du premier tronçon du chemin des Sorbiers, entre le chemin des Roches et le pont du funiculaire.

Nous avons constaté que le mur de soutènement, en aval de ce chemin, n'était pas en bon état et après analyse d'un bureau d'ingénieurs, il n'est pas possible de garantir sa stabilité et sa durée de vie.

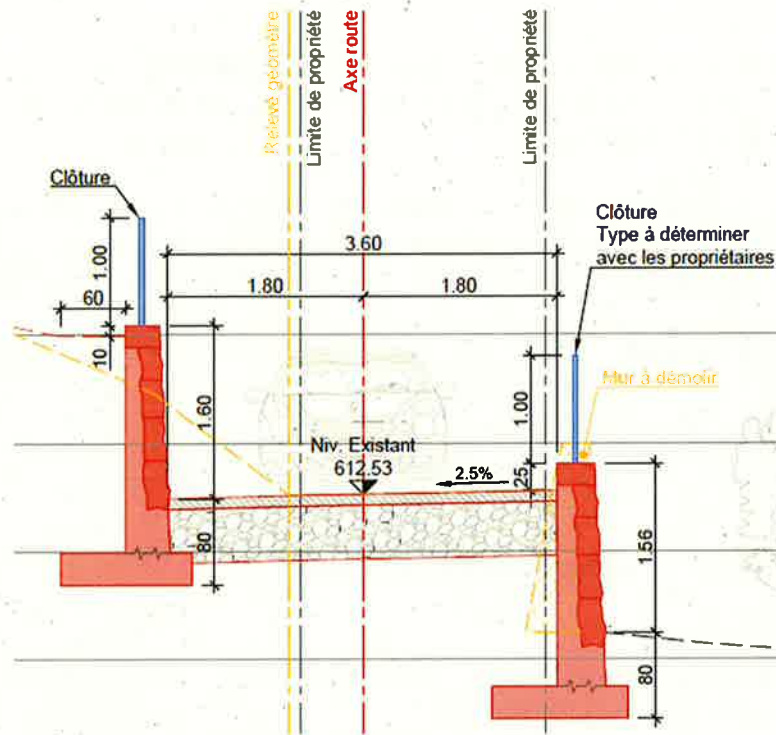
En étudiant les possibilités de réfection de cet ouvrage, il est vite apparu le besoin d'élargir ce tronçon de chemin pour améliorer la sécurité des piétons, l'accès des services publics et de secours, ainsi que des riverains.

Le projet prévoit un futur chemin d'une largeur constante de 3.60 m, contre une largeur variable actuelle dont 2.45 m au plus étroit.

Pour permettre cet élargissement, nous avons rencontré tous les propriétaires riverains et, suite à plusieurs séances de présentation et de discussions, nous sommes parvenus à une validation générale qui a été traduite par des conventions signées entre la commune de Chardonne et chaque propriétaire.



Extrait du plan d'enquête avec les zones d'élargissement en violet



Coupe type des travaux

Les services industriels ont tous été contactés pour connaître leurs intentions concernant leur réseau respectif.

PRODEDURES

Au vu des montants estimés, et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), une demande d'offre en procédure ouverte a été effectuée pour les travaux de génie civil.

Pour les autres prestations, la procédure de gré-à-gré a été respectée (laboratoire d'essai, serrurier, honoraires ingénieur et géomètre, etc.).

L'adjudication sera faite sous réserve de l'acceptation du présent préavis, permettant ainsi à l'entreprise ayant remporté le marché de planifier les ressources nécessaires au respect de la planification prévisionnelle présentée ci-après.

En accord avec les services cantonaux, ce projet sera mis à l'enquête publique dans le courant du mois d'octobre 2025 selon la procédure CAMAC.

PLANIFICATION PREVISIONNELLE

La planification prévisionnelle suivante peut être donnée :

- | | |
|--|---------------|
| • Vote du préavis par le Conseil communal de Chardonne | Décembre 2025 |
| • Début des travaux | Début 2026 |
| • Durée approximative des travaux | ~ 10 mois |

COÛTS

Le devis général a été établi sur la base d'un appel d'offres public en procédure ouverte concernant les travaux de génie civil, conformément à la législation sur les marchés publics (LVPM).

Le coût des travaux présenté se base sur l'offre ayant remporté le marché (arrondi), sous réserve de l'obtention du permis de construire suite à l'enquête publique et de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal.

Travaux de génie civil

- Travaux de l'entreprise de génie civil	CHF	855'000.00
- Plus-Value pour enrobés pollués (HAP)	CHF	17'000. 00
- Divers et imprévus sur travaux de génie civil ~10%	CHF	87'000. 00
Total travaux de génie civil	CHF	959'000. 00

Travaux généraux et contrôles techniques

- Serrurier	CHF	78'000. 00
- Paysagiste	CHF	30'000. 00
- Défense incendie (remplacement borne hydrante)	CHF	12'000. 00
- Analyse en laboratoire (pollution)	CHF	3'000. 00
- Marquage / Signalisation	CHF	5'000. 00
- Curage et contrôle caméra après travaux	CHF	5'000. 00
- Essais ME (contrôle de portance du sol)	CHF	5'000. 00
Total travaux généraux et contrôles techniques	CHF	138'000. 00

Honoraires et frais

- Honoraires ingénieurs – Etude du projet	CHF	26'000. 00
- Honoraires ingénieurs – Réalisation	CHF	66'000. 00
- Géomètre (Relevés, implantations et dossier enquête)	CHF	15'000. 00
- Frais administratifs et de reproduction	CHF	5'000. 00
Total honoraires et frais	CHF	112'000. 00

Sous-total général HT

Sous-total général HT	CHF	1'209'000. 00
TVA au taux de 8.1 % + arrondi	CHF	98'000. 00

MONTANT TOTAL TTC

MONTANT TOTAL TTC	CHF	1'307'000. 00
--------------------------	------------	----------------------

Estimation des conséquences du projet sur le budget communal annuel :

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

Années	2026	2027	2028	2029 et ss
Charges d'intérêt (2%)	26'140.00	26'140.00	26'140.00	26'140.00
Amortissement 40 ans	32'675.00	32'675.00	32'675.00	32'675.00

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis n° 15/2025-2026 relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 1'307'000.00 pour les travaux de réfection et d'élargissement du chemin des Sorbiers, entre le chemin des Roches et le pont sur le funiculaire,

OUI le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'élargissement du chemin des Sorbiers, entre le chemin des Roches et le pont sur le funiculaire
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 1'307'000.00,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 1'307'000.00 aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  A. Reymond		La Secrétaire  L. Hondzo
--	--	---

Municipal délégué :

M. Yves Genton